



Vais-je me retrouvé a la rue si mon mari decede

Par **frankie lorre**, le **01/10/2018 à 11:07**

Bonjour mon mari est moi somme mariés sous le régime de la communauté .
Mon mari a hérité de sa maman d'une maison ou nous vivons maintenant , en cas de décès de mon mari à qui revient cette maison? Il n'a pas d'enfant de son côté et nous n'en avons pas non plus ensemble. Il n'a plus ses parents et n'a pas de frère et sœur .
je me pose la question: si un jour il lui arrive quelque chose, vais-je me retrouvé à la rue?
merci d'avance

Par **Visiteur**, le **01/10/2018 à 11:29**

Bonjour,
vous n'êtes effectivement pas héritière mais il doit y avoir moyen d'y remédier de votre vivant à tous les 2 !

Par **janus2fr**, le **01/10/2018 à 13:17**

Bonjour,
Grenouille ????
Le mari n'a plus ses parents, n'a pas d'enfant et n'a pas de frère et sœur.
L'épouse hérite donc de tous ses biens, y compris ceux reçus par donation ou succession !

Par **Visiteur**, le **01/10/2018 à 13:24**

ok donc acte !